

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

**Délibération N°
75-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0

Date de convocation :

06/12/2022

Date d'affichage :

06/12/2022

Objet de la délibération

**Création de points
d'apports volontaires de
collecte d'ordures
ménagères**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Gilles VINCENT, Michel BONDIER, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Gilles VINCENT à Floriano De MATOS
- de Michel BONDIER à Jan VINCENT
- de Dominique LACROIX à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël MARILLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la compétence Déchets ménagers à Terre d'Émeraude Communauté qui a délégué au SICTOM du haut-Jura la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
Considérant la décision du SICTOM d'imposer le moloch, point d'apport volontaire et d'abandonner à terme la collecte en porte à porte ;

Considérant la présentation du dispositif faite par le SICTOM du Haut-Jura devant la commission municipale le jeudi 15 décembre 2022 ;

Considérant l'objectif de rationalisation des collectes pour éviter les explosions des coûts des collectes d'ordures ménagères ;

Considérant l'objectif d'uniformité de service affiché par le SICTOM du Haut Jura ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

PREND ACTE

De la décision de modification du mode de collecte par le SICTOM du Haut-Jura.

Du nombre prévisionnel de bacs estimés par le SICTOM, à savoir 3 cuves « grises » et 4 cuves « jaunes ».

Du planning d'implantation prévisionnel dans le courant du premier semestre 2023.

DÉCIDE

D'accepter d'entrer dans la réflexion des meilleurs emplacements et de travailler avec le SICTOM à cet effet.

De demander au SICTOM de reconsidérer la création d'un point d'apport volontaire pour le hameau de Grand Chatel.

De demander à Terre d'Émeraude Communauté de réaffirmer la prise en charge du génie civil pour la création des points d'apports volontaires sur la commune.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 15/12/2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,

Jean-Robert BONDIER

Le secrétaire de séance
Michaël MARILLIER

